

DÉPARTEMENT
GIRONDE
COMMUNE
BEGLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité - Fraternité

N° 0463-23

ARRÊTÉ DU MAIRE

Objet : ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT OUVERTURE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRON/QUE SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE N° 033039 22 Z0092 VISANT LA REALISATION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER DE 133 LOGEMENTS SUR LA COMMUNE DE BEGLES

Le Maire de la Ville de Bègles,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article R 423-57,

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L. 122-2 et suivants, L. 123-2, L. 123-19 et L123-19-1 11,

Vu la demande de permis de construire n° 033 039 22 Z0092 déposée le 18/11/2022 par VILOGIA / BNP PARIBAS,

Vu la décision rendue par délégation, par la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Nouvelle-Aquitaine après examen au cas par cas, de soumettre le projet à étude d'impact en date du 12 janvier 2023,

Vu l'avis n° MRAe 2023APNA5 rendu sur le permis de construire n° 033 039 22 Z0092, par délégation, de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de la région Nouvelle-Aquitaine en date du 21 janvier 2023,

Vu la réponse du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale,

Considérant que, lorsqu'une demande de permis de construire ou d'aménager donne lieu à la réalisation d'une évaluation environnementale après examen au cas par cas, le dossier de demande doit faire l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique ; que cette procédure doit être organisée par le maire, autorité compétente pour délivrer le permis,

Considérant qu'il y a donc lieu d'ouvrir et d'organiser une participation du public par voie électronique,

ARRETE

ARTICLE 1 – Abroge et remplace l'arrêté n°0462-23 pris en date du 15 novembre 2023.

ARTICLE 2 - Il sera procédé à une procédure de participation du public par voie électronique portant sur le dossier de demande de permis de construire n° 033 039 22 Z0092 relatif au projet de l'îlot 2 avenue Alexis Capelle porté par Vilogia Nouvelle Aquitaine, situé au 280 boulevard Jean-Jacques Bosc 33323 BEGLES Cedex et par BNP Paribas, situé au 61-64 quai de Paludate 33800 Bordeaux. Ce projet prévoit la réalisation d'un ensemble immobilier composé de 6 bâtiments comprenant 133 logements (surface de plancher de 8 987 m²).
Le projet n'a pas fait l'objet d'une procédure de concertation préalable.

ARTICLE 3 - La participation du public par voie électronique aura lieu du 11 décembre 2023 au 11 janvier 2024 inclus, soit pendant une durée de 31 jours consécutifs.

ARTICLE 4 - Durant cette période, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier mis à la disposition du public par voie électronique sur le site internet suivant : <https://www.mairie-begles.fr/actualite/appel-a-participation-du-public-pour-deux-projets-immobiliers-avenue-alexis-capelle/>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20231120-SGAM20231121-01-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2023

Publication : 21/11/2023

Le dossier comprendra notamment le permis de construire précité, l'étude d'impact liée au projet, l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement et la réponse du maître d'ouvrage à cet avis. Le public pourra consigner ses observations et propositions relatives au dossier, via la page web du site internet précité dédiée à cet effet.

A noter qu'un exemplaire papier du dossier pourra également être consulté sur rendez-vous à l'accueil du Service Urbanisme de la mairie de Bègles (Service urbanisme, Hôtel de Ville, 77 rue Calixte Camelle, 33130 Bègles).

ARTICLE 5 - L'arrêté municipal et l'avis de participation à destination du public seront mis en ligne sur le site internet <https://www.mairie-begles.fr/actualite/apel-a-participation-du-public-pour-deux-projets-immobiliers-avenue-alexis-capelle/> et affichés sur les lieux ci-après, quinze jours avant l'ouverture de la participation électronique du public :

- Hôtel de ville, 77 Rue Calixte Camelle 33130 Bègles
- Site du projet : Avenue Alexis Capelle / Rue des Muriers

ARTICLE 6 - Les personnes responsables du projet auprès desquelles des informations sur le projet peuvent être demandées sont joignables au sein de Vilogia et par BNP Paribas aux coordonnées précisées ci-dessous :

Vilogia Nouvelle Aquitaine
280 boulevard Jean-Jacques Bosc
33323 Bègles Cedex
M. Jean-Baptiste Renaudin
Tél : 06 76 81 23 80 (contact assistante)
Mail : olivia.sainson@vilogia.fr

SAS BEGLES CAPELLE
BNP PARIBAS IMMOBILIER PROMOTION
61-64 quai de Paludate
33800 Bordeaux
Mme Laura De Lambert des Granges
Tél : 06 38 56 57 92
Mail : laura.de-lambert-des-granges@realestate.bnpparibas

Des informations sur la procédure de participation par voie électronique peuvent être obtenues auprès du Service Droit des Sols du Pôle Territorial Sud à l'adresse suivante : droitdessolssud@bordeaux-metropole.fr

ARTICLE 7 - Au terme de la procédure de participation du public par voie électronique, la décision pouvant être adoptée est : soit la délivrance (avec éventuellement des réserves ou des prescriptions), soit le refus du permis de construire, soit le sursis à statuer. L'autorité compétente pour statuer est le Maire de Bègles.

ARTICLE 8 - La prise de décision sera précédée de l'établissement d'un rapport de synthèse de l'ensemble des observations et propositions du public confiées via la page web visée à l'article 3 et dédiée à cet effet et indiquant celles dont il sera tenu compte.

ARTICLE 9 - La décision susmentionnée à l'article 6, le rapport de synthèse sus mentionné à l'article 7, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi qu'un document exposant les motifs de la décision seront tenus à la disposition du public sur la page web visée à l'article 3 et dédiée à cet effet pendant une durée de trois mois.

ARTICLE 10 - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la commune.

Fait et arrêté à Bègles, le 20 novembre 2023

Clément ROSSIGNOL PUECH

Mairie de Bègles
Vice-Président de Bordeaux Métropole

